# la voix des sans-papiers

bulletin du mouvement et des collectifs de lutte autonomes

NUMÉRO 1 • Mercredi 27 Octobre 2010 • 50 centimes



## L'ÉMANCIPATION DES SANS-PAPIERS SERA L'ŒUVRE DES SANS-PAPIERS EUX-MÊMES

Pourquoi un nouveau journal ? pourquoi ce titre : *la Voix des sans-papiers* ?

Ce bulletin s'inscrit dans une lignée précise. C'est la suite, naturelle, pour ainsi dire, des treize numéros du *Journal de la Bourse du travail occupée* et du numéro unique *le Journal de Baudelique occupé*.

Il s'agissait là de publications liées à des situations de lutte parisiennes, spécifiques. Spécifiques mais d'une puissance intrinsèque (vivante) plus générale, comme c'est le propre de tout mouvement de lutte réel, voué à s'étendre pour vivre. Cette fois-ci le projet est d'emblée plus large. Et c'est l'expérience acquise par des acteurs de ces luttes qui le demande. Une demande qui, pour être souvent confuse, n'en est pas moins forte et pressante, car elle vient de l'interrogation sur l'expérience faite et de la recherche d'une pratique plus vaste et efficace. Car, ce faisant, ils ont l'intuition forte de l'exigence du dépassement, de la nécessité, vitale pour le mouvement, du changement de ses formes vers des formes supérieures de lutte commune et d'autonomie collective.

Dans l'édito du numéro 1 du *Journal de la Bourse du travail occupée* (28 juin 2008), on pouvait lire entre autres : *« […] donner la parole aux sans-papiers […] donner à leur expression la forme écrite pour qu'elle se propage et dure »*, puisque *« la publicité et l'information sont essentielles à l'organisation, à la conscience, à l'extension, à la mobilisation, à l'unité du mouvement »* en tant que *« mouvement autonome d'ensemble »*. Le projet élargi d'aujourd'hui, sous cet angle essentiel, n'a pas changé.

Dès la rédaction du premier numéro cité, quelques rubriques se sont imposées avec force : *« la Voix des délégués »*, *« la Voix des femmes »*... et elles se sont par la suite enrichies de nouvelles *« Voix »* au fur et à mesure des numéros suivants, au gré des hauts et des bas de la lutte. Quoi de plus naturel que d'en étendre la lignée jusqu'à cette globale et englobante *« Voix des sans-papiers »* ?

Le premier édito mentionné, se faisant le porte-voix des collectifs de sans-papiers de la Bourse du travail, portait le titre-programme : *« Pour l'unité de tous les collectifs de sans-papiers »*.

Plus encore que les deux années passées, les deux années à venir, avec la « question de l'immigration » artificiellement placée au centre de la campagne présidentielle déjà déchaînée, avec des dispositions idéologiques telle la « loi Besson », machines électorales de guerre contre les immigrés sans-papiers, inscriront d'autant plus les questions de l'*unité d'action* et du *dépassement des formes* à l'ordre du jour du mouvement et de l'autonomie des luttes.

Tout soutien actif est le bienvenu chez les sans-papiers, mais non pas celui qui veut là-dessus les payer de mots, comme cela a été le cas à la réunion publique de samedi 25 septembre à la Bourse du travail de Paris, prétentieusement, abusivement baptisée du nom d'*« états généraux des sans-papiers »*. *[Voir article p. 2-6]*

Quant à se payer du mot d'unité lancé à tout va, de nombreux sans-papiers en lutte qui n'y ont pas eu droit de parole ne l'entendent pas de cette oreille. C'est leur voix et c'est noté : *« Le mouvement d'émancipation des sans-papiers sera l'œuvre des sans-papiers eux-mêmes. »*

# États généraux des sans-papiers ?

Le 25 et 26 septembre se sont tenues à Paris (l'une publique, l'autre en petit comité) deux journées de rencontre où se sont retrouvées des personnes (quelque 250 dans la première, une vingtaine dans la seconde) qui, de manière suivie ou à l'occasion, gravitent dans la sphère des collectifs des immigrés sans-papiers, journées qui, pour faire correspondre les choses aux noms, auraient dû être bien préparées, appelées de façon distincte, puis tenues strictement séparées. Si on en traite ici conjointement c'est que les choses ne se sont pas passées ainsi, et que la confusion a été faite et entretenue tout au long par les organisateurs avec l'effet (voulu ou non) de dénaturer la réalité des choses au profit de la fiction des noms.
Les deux journées ont été convoquées par la CNSP (coordination nationale des sans-papiers) au moyen d'une seule et même *« invitation aux états généraux des collectifs de sans-papiers en lutte pour la régularisation globale »*, datée du 1er septembre, mais diffusée le 13 (par un soutien) sur les listes et aux contacts. La première s'est tenue à la Bourse du travail de Paris pendant moins de quatre heures (de 13 h 30 passées à 17 h), et c'est là tous les « états généraux ». La seconde a consisté en une *« assemblée générale de la CNSP »* tenue à son adresse parisienne, dans des locaux du Secours catholique.

### LA FICTION DES NOMS : ÉTATS GÉNÉRAUX

Voici l'*« organisation de la journée »* de samedi 25 (« états généraux ») :
*« 13 h, allocution de bienvenue et rapport sur les 14 ans de lutte des sans-papiers (1996-2010) par la CNSP ; 13 h 30/15 h, intervention de cinq minutes de chaque CSP sur la situation locale et nationale ; 15 h/16 h, intervention de cinq minutes de chaque partenaire associatif, syndical et politique présent ; 16 h/17 h, lecture et adoption par les sans-papiers et les CSP de la charte, de la plate-forme de la CNSP, de la résolution sur l'unité de l'ensemble du mouvement démocratique pour la régularisation de tous les sans-papiers et de la lettre ouverte aux États des pays d'émigration et d'immigration ; 17 h, clôture des travaux. »*
On remarquera la répartition du temps de parole dans ce programme d'une réunion publique convoquée sous le nom d'« états généraux des collectifs de sans-papiers » : une heure et demie (allocution + lecture de la charte etc.) attribuée à la CNSP, alors qu'à chaque collectif ne sont concédées que cinq minutes, pour un équivalent mécanique d'une heure et demie. Il aura fallu deux réunions de discussions confuses, où personne ne savait qui savait quoi, le 17 et 24 septembre (la veille), pour faire repousser à la réunion du dimanche la « lecture et adoption de la charte etc. », mais, pour le reste, ce programme est resté tel quel, si bien qu'entre allocution initiale et clôture des travaux la CNSP se sera fait la part du lion : trois bons quarts d'heure de parole pour encadrer les débats et finalement en apparaître (même si la charte n'a pas pu être adoptée) la source légitime en lieu et place des sans-papiers et des collectifs nominalement réunis en « états généraux ».
Aux réunions du 17 et 24 septembre, des questions avaient été soulevées quant au manque de préparation (ne serait-ce qu'en fait d'information correcte) d'un événement comme des états généraux, et quant à la confusion apparente entre un tel événement et une réunion publique de la CNSP. Sous la forme conditionnelle de l'expression d'un doute, le mot de supercherie avait même été employé à la deuxième réunion. Ces suppositions ne se sont que trop confirmées.
On remarquera aussi, dans ce programme, l'absence d'un temps de parole pour les « soutiens » individuels, alors qu'une heure (un quart du temps total) est prévue pour les institutionnels (« partenaires associatifs, syndicaux et politiques »), c'est-à-dire une ignorance entière (ou un mépris) de la réalité et de la pratique des luttes des collectifs des sans-papiers, lesquels, tout au moins à Paris et en Île de France, sont pour l'essentiel (à part peu d'exceptions comme la FASTI et le MRAP, associations engagées aussi dans le travail de terrain) soutenus par des individus de bonne volonté. Ce point n'est pas sans importance pour la juste compréhension de ce qui suit.
Après l'énonciation de ce programme viennent deux notes, dont voici la première :
*« Sont joints à cette invitation : la charte et plate-forme de la CNSP adoptée par 48 CSP lors de l'a.g. constitutive du 20 juillet 1996 ; la résolution intitulée "pour l'unité des sans-papiers, des CSP et de l'ensemble du mouvement démocratique de lutte pour la régularisation de tous les sans-papiers" ; le relevé des conclusions de la réunion des CSP du 14 août 2010. »*
[NB. Ces textes n'étaient pas joints à l'invitation diffusée, défaut signalé par le soutien diffuseur, mais jamais corrigé. La généralité des participants ne les ont eus qu'en plein milieu de la réunion du 25.]
Voici la deuxième note :
*« Dimanche 26 septembre à 13h est convoquée l'assemblée générale de la CNSP : chaque CSP adhérent doit y être, représenté par 2 délégués. Ordre du jour : confirmation de l'adoption de la charte, plate-forme et résolution et élection du bureau de la CNSP. »*
Si à ces deux notes on ajoute ce final : un *« grand merci à la CGT pour la mise à disposition de la salle A. Croizat* [de la Bourse du travail de Paris] *pour la tenue des états généraux des sans-papiers »*, on aura pris pleine connaissance, en une petite page, de la conception qui a présidé à la convocation de ces premiers « états généraux des sans-papiers » de France.

Pour la justification de sa convocation, la CNSP pourrait éventuellement alléguer que la confusion dénoncée était déjà dans le *« relevé des conclusions de la réunion des CSP du 14 août 2010 »*, et qu'elle n'a, quant à elle, fait que s'y tenir. Que dit ce relevé en dix points ? Au sixième, qu'il faut rechercher *« une grande salle en région parisienne pour tenir le samedi 18 septembre les états généraux des CSP de France »* ; et, au neuvième, que *« les CSP doivent envoyer* [...] *leur adhésion ou la confirmation de celle-ci à la CNSP. Une nouvelle réunion rassemblant les CSP qui l'auront fait sera fixée pour réorganiser* [réorganiser quoi ? la CNSP même ?...] *sur la base de la charte et de la plate-forme de la CNSP en la dotant d'un bureau fonctionnel, notamment à Paris. »*
Rien ne permet, dans le texte, de relier ces deux points, séparés d'ailleurs par deux autres. Le premier parle des « états généraux des CSP de France » et fixe une date ; le deuxième ne parle que des « CSP qui auront envoyé ou confirmé leur adhésion à la CNSP » et ne fixe ni ne fait allusion à aucune date. Qui plus est, rien ne permet de donner à la tenue des « états généraux » le but de la présentation et de l'adoption de la charte de la CNSP. Un tel but ne pourrait s'expliquer que si les expressions « CSP de France » et « CSP adhérents à la CNSP » désignaient la même chose dans l'intention et la tête des participants à la réunion du 14 août.
Même en avançant l'hypothèse que cela ait été en partie le cas, encore faudrait-il savoir dans quelles conditions d'information et de clarté ce relevé (préparé et présenté aux collectifs *« réunis à l'initiative de la CNSP »* par la CNSP même) a été adopté. Admettons que la confusion, non enregistrée dans le texte écrit, ait été de fait dans des propos de la réunion du 14.

Il appartenait alors à qui a formulé et lancé l'invitation pour les « états généraux » de donner toutes les informations, d'apporter toute la clarté nécessaire, finalement d'écarter toute possibilité de confusion afin de ne pas en écarter automatiquement les « CSP de France » qui ne se reconnaissent pas dans la CNSP ou ne sont pas prêts à le faire (car ce sigle n'en est pas un innocent, derrière lui il y a un morceau d'histoire controversé du mouvement des sans-papiers de France). Pour ce faire, il a eu tout de même un mois et demi à sa disposition.
Mais, par contre, la CNSP a lancé son invitation de la façon qu'on vient de voir. Avec le résultat (prévisible et d'ailleurs prévu) que le 25 septembre n'étaient pratiquement présents aux « états généraux des CSP de France » (« réunion plénière », tout au moins dans le sens courant, non historique) que les seuls collectifs anciennement ou nouvellement adhérents à la CNSP. Avec le résultat que ce grand mot d'« états généraux » n'a été qu'une simple fiction, un expédient de promotion de la CNSP auprès des quelques collectifs déjà gagnés à « sa cause » ou susceptibles de l'être.

### La fiction des noms : coordination nationale

La CNSP, c'est quoi ? Une coordination qui ne coordonne pas grand-chose. Sauf, à la rigueur, une seule personne qui se coordonne elle-même, au niveau national, et un collectif (de Lille) que cette même personne « coordonne » au niveau local.
Sans vouloir en esquisser l'histoire, un aperçu de ce qu'est la CNSP ne sera pas hors de propos pour juger si ces mots sont des paroles de malveillance ou fondées sur la réalité.
La CNSP est née en 1996 lors de l'occupation de l'église Saint-Bernard comme une émanation du « collège des médiateurs », instance auto-nommée, formée de représentants de la gauche associative, syndicale, politique et culturelle, qui s'était entremise auprès du gouvernement de droite en faveur des sans-papiers occupants et grévistes de la faim, en vue de leur régularisation. À sa formation, la CNSP a accueilli en son sein plusieurs collectifs et mis en avant des sans-papiers (sa première porte-parole a été la sans-papiers sénégalaise Madjiguène Cissé), mais elle a été d'abord une organisation dirigée par des Français, aux instances dirigeantes constituées d'une majorité de « soutiens » institutionnalisés, plus ou moins « encartés ». (C'est encore aujourd'hui le cas de son porte-parole de fait, Roland, de Lille, qui se définit lui-même *« un Français de souche qui n'a jamais été sans-papiers »*). En ce sens, elle a bien été un organisme politique français, émanation, en grande partie, de la politique d'immigration gouvernementale aussi bien qu'antigouvernementale, opposées ici comme le sont deux feuilles conjuguées.
Il est à remarquer que la ligne générale du collège des médiateurs a été d'emblée axée sur la discussion avec le gouvernement concernant *les critères* de régularisation, « péché originel » par la suite aussi bien de la ligne de la CNSP que de la pratique concrète des collectifs, s'opposant (bien plus que s'incorporant) au mot d'ordre général spontané de la base des sans-papiers : *régularisation sans conditions ni critères*.
Toutefois, le développement ultérieur du mouvement des collectifs de sans-papiers a bientôt pris, pour de nombreuses raisons, et pas toujours louables (qu'il n'est pas possible d'expliquer ici), une autre voie que celle chapeautée par un organisme de coordination nationale : *la voie de l'« autonomie » des luttes*. Significatif, à ce propos, le cas parisien. Non seulement les collectifs (9ème, parti après quelques a.g., certains collectifs chinois) indépendants de la CNSP, mais aussi ceux formellement adhérents ont pratiquement toujours mené des luttes locales, de fait sinon de nom, autonomes. Significatif, parmi ces derniers, le cas des collectifs qui, après deux ans de luttes non dirigées par la CNSP, pendant lesquelles ils ont commencé à acquérir en propre une visibilité et une audience nationales, ont, en 2004, donné naissance à la CSP75 (dès lors, fille illégitime jamais *« reconnue »* par la CNSP).
2004 est en effet une année-clé dans l'histoire de la CNSP. C'est là que ceux que les documents cités appellent encore « les partenaires associatifs, syndicaux et politiques » ont accusé de corruption certains de ses membres issus des collectifs de sans-papiers et lui ont tourné le dos, et c'est là que la plupart des collectifs l'ont quittée. (Nous ignorons le bien-fondé de ces accusations.)
Depuis, même si des collectifs restent, par-ci par-là, nominalement adhérents (entre autres un collectif qui adhère en même temps à la CSP75), la CNSP n'existe guère plus que sur le papier et par la volonté et l'activité de communication d'une seule personne, Roland de Lille.

### Leçon des choses ?

Il est donc tout au moins futile d'affirmer, comme le fait la résolution *« pour l'unité des sans-papiers, des CSP et de l'ensemble du mouvement démocratique de lutte... »* (rédigée par la CNSP et *« adoptée par les CSP le 14 août 2010 »*), que : *« depuis 2004 la division mine le mouvement de lutte des sans-papiers et soutiens* [...] *cette expérience désastreuse de désunion a une conséquence très grave : il n'existe plus de fait une capacité de résistance coordonnée de la lutte des sans-papiers et soutiens au plan national, le rapport des forces est largement en faveur du gouvernement de la droite extrême... »*, comme si, du temps d'avant l'éclatement de la CNSP et grâce à l'unité avec les « soutiens » (institutionnels), cette « capacité de résistance » existait réellement et que, pour cette raison, les régularisations tombaient comme deniers comptants dans l'escarcelle du mouvement.
Cela revient à colporter un mythe d'« unité dans le passé », dangereux pour le mouvement des collectifs et des luttes autonomes. Non seulement ce mythe est loin de la réalité, mais les deux seuls épisodes importants, à l'époque, pour le nombre de régularisations, ont été, le premier, indépendant de l'action de la CNSP (indépendant du type d'unité qu'elle continue de prôner malgré le passé), et le second décidé et lancé par l'action autonome d'un collectif de sans-papiers.
Le premier n'a été qu'un effet - après la grande médiatisation de l'occupation de l'église Saint-Bernard - du thème de l'immigration venu au premier plan de l'actualité sociale et devenu un enjeu électoral de la campagne pour les élections législatives de 1997, pendant laquelle Jospin s'était engagé à régulariser tous les sans-papiers si la gauche gagnait. Devenu premier ministre, il fallait bien qu'il tienne ses promesses, du moins en partie (sur plus de 150.000 demandes déposées, environ 80.000 rejetées). Le deuxième, à la suite de l'occupation, en 2002, de la basilique de Saint-Denis, fut la conséquence de l'action locale du collectif du 93, membre de la CNSP, mais qui a décidé et démarré de son propre chef. Ce ne fut qu'après coup que (tout comme d'autres collectifs de sans-papiers de la région parisienne, de Paris et d'ailleurs) la CNSP est entrée en jeu et que son porte-parole de l'époque a joué aussi le rôle de porte-parole de l'occupation.
À l'instar du premier épisode, il n'est pas sans intérêt de considérer la situation actuelle. Le thème de l'immigration est aujourd'hui à nouveau un enjeu électoral : mis au centre de la campagne par le président de la république et le gouvernement. Par conséquent, la partie adverse, Mme

Aubry en tête (comme Jospin autrefois), a proclamé : *« régularisation large des sans-papiers »*. Si la gauche gagne, il faudra bien, à nouveau, faire accroire à son électorat qu'on tient les promesses : et ce ne sera qu'une conséquence de la logique électorale. Cela veut dire que ce sera indépendant aussi bien de la volonté de la CNSP et des collectifs (à elle adhérents ou non) que de leur unité avec les « partenaires associatifs, syndicaux et politiques » chers à la CNSP.

Il n'est pas sans intérêt, ici, de citer brièvement un document d'autrefois de cette dernière. Indignée du fait que *« Saint-Bernard a été utilisé par Jospin pour gagner les élections »*, mais que *« la montagne des promesses électorales* [...] *a accouché* [d'une] *souris »* et finalement abouti, avec les dizaines de milliers de sans-papiers déboutés, à *« la plus grande opération de fichage policier de l'histoire de la République »*, elle décide, début 2001, de réoccuper cette église. Sans-papiers et soutiens sont alors sérieusement tabassés par la police du gouvernement socialiste. Voici ce qu'en dit une déclaration de la CNSP datée du 11 février 2001 :

« [...] *des nez de femmes tordus* [...] *des dents cassées et un oeil blessé d'un étudiant et le bras d'un membre du secrétariat national* [...] *cassé. Les policiers ont ensuite opéré à l'arrestation de plus d'une cinquantaine d'occupants sans-papiers et soutiens, parmi lesquels 13 sans-papiers ont été pris en otages en vue de les expulser* [...] *deux ont tout de suite été reconduits au Maroc* [...] *l'un se retrouve en prison là-bas. Les autres ont été assignés à résidence par le tribunal.* [...] *Le gouvernement Jospin trompe l'opinion publique en disant que "les sans papiers, c'est fini", que la circulaire des quotas ethniques et préfectoraux de M. Chevènement aurait permis de régulariser ceux qui pouvaient l'être...* »

Moralité. Est-ce donc qu'une fois l'opportunisme du moment électoral passé, la ligne répressive anti-immigrés est une exclusivité des « gouvernements de la droite extrême » ? N'est-ce pas, au contraire, rester dans la pure fiction des noms, et finalement travailler à l'occultation de la politique d'immigration d'ensemble, de tous les gouvernements, de droite comme de gauche, que de parler - imperméables aux leçons des choses et du passé - d'« expérience désastreuse de désunion du mouvement de lutte des sans-papiers et soutiens », pour la réduire, d'une part, subjectivement, à l'après 2004, et pour la mettre, d'autre part, dans la balance du « rapport des forces en faveur du gouvernement » puisque celui-ci est défini de « droite extrême », comme le fait la résolution « pour l'unité » ci-dessus citée ?

## La fiction des noms : unité (débats de samedi 25)

Il n'y a pas eu de débats. Ce grand nom d'unité a été dans toutes les bouches, tarte à la crème de pratiquement toutes les prises de parole (sauf quelques vrais « cahiers de doléances » de tel ou tel collectif et deux interventions critiques, mais inécoutées). Même Sissoko, coordinateur de la CSP75, a, après quelques hésitations, (par crainte d'apparaître comme un « diviseur » ?) fini par sacrifier sur l'autel du mythe sentimental de l'unité. Retenons toutefois ces mots : l'unité, quoique *« nécessaire »*, sera *« difficile »* ; le point n'est pas réductible à une question de bonne volonté, il s'agit *« de savoir comment unifier le mouvement »*.

Le thème de l'unité a été d'emblée servi à la sauce embrassons-nous (sans un seul mot sur le « comment faire ») par Roland. Unité (entre collectifs et avec « les partenaires », *« les deux mamelles du mouvement »*), coordination, concertation, rassemblement : voilà les maîtres-mots de l'expérience de la CNSP à laquelle il faut revenir pour *« retrouver le chemin de l'unité d'action qui a existé de 1997 à 2004 »*, afin de se présenter avec *« un seul et même interlocuteur »* (*« syndicats et collectifs (CSP75) »* confondus) devant un gouvernement *« répressif et discriminatoire S »*.

Ce qui frappe surtout dans son discours est l'évidence de l'identification intrinsèque entre CNSP et lutte des sans-papiers (*« cette lutte de 14 ans »*, *« lutte qui a connu des hauts et des bas mais ne s'est jamais éteinte et est donc devenue la plus longue* [!] *de toutes les luttes de l'histoire sociale de la France »*, lutte qui *« nous* [sic] *a servi à sortir de la clandestinité »*, lutte *« marquée de moments forts jusqu'en 2004 »*, et grâce à laquelle *« des centaines de milliers* [!] *de régularisations ont été obtenues »*). CNSP qui, à son tour, s'identifie, aujourd'hui, à une seule personne, la-quelle personne est un responsable du SDEN CGT de Lille.

Significative, avant tout, a été l'« allocution de bienvenue », où la bienvenue n'a pas été donnée aux participants aux « états généraux des sans-papiers », mais, de toute évidence, aux participants à une réunion publique de la CNSP, car ce n'est pratiquement que de celle-ci qu'il a été question d'un bout à l'autre de cette allocution.

Pour le reste, un seul exemple, mais tout aussi significatif, suffira, parmi nombre d'autres, pour montrer cette identification, effet d'un glissement langagier très marqué : l'unité avec « les partenaires » doit se faire *« dans le respect de l'autonomie de nos* [sic] *luttes et de nos* [sic] *décisions »*. « Nos » = des sans-papiers et de leurs collectifs (tout comme le « nous » déjà mis en évidence ci-dessus). *Motu proprio*, sans besoin d'autre forme d'investiture, celui qui parle fait un discours de pouvoir sur ses auditeurs (il les élève à l'idée d'unité qu'il incarne), et il dit par là « son droit » unique à s'en faire le porte-parole légitime (reconnu par leur silence-assentiment).

Il ne faudrait pas croire à un excès d'interprétation : ce caractère de discours de pouvoir a été encore plus prononcé (voire revendiqué de fait) dans la réunion du lendemain.

Il serait inintéressant, aux fins de notre exposé, de rapporter les variations sur ce thème de l'unité exécutées par d'autres intervenants. Des « soutiens » institutionnels surtout, sans par ailleurs souffler mot sur les « états généraux » auxquels ils étaient censés participer, ont avancé avec insistance aux collectifs leur *« demande solennelle de reconstituer la CNSP pour une lutte unifiée »* (Amara, *Droits devant*).

[Des comptes-rendus ont été dressés, par ex. par Simone de la FASTI : nous y renvoyons. À elle, tout comme à Marie et à Françoise P., nous sommes redevables des citations ci-dessus et ci-après.]

Mais une de ces interventions ne saurait être passée sous silence, parce qu'elle, par son originalité, s'est distinguée dans le chorus des voix unitaires.

Voici ce qu'à dit Orhan du collectif des Turcs et Kurdes. Les collectifs sont *« les formes d'organisation spécifiques »* du mouvement des sans-papiers, et les occupations en sont leurs *« formes de lutte propres »* ; ce mouvement *« est par nature décentralisé »* ; il s'ensuit que chaque *« unité y est autonome et fait respecter la non-ingérence dans ses affaires »*, et que c'est *« primordial »* de reconnaître que chacun a *« le droit de créer son collectif »* pour *« la gestion des dossiers »* des sans-papiers auprès des préfectures.

Ces caractéristiques des collectifs font que, d'une part, *« on ne peut pas parler de division »* à leur sujet, mais que, d'autre part, surgit en même temps la nécessité de *« savoir comment les fédérer »* pour donner de la force à l'ensemble du mouvement. Cette force est une force *« politique »*, d'où le *« besoin d'une coordination nationale politique, parce que c'est un mouvement politique »* : donc, *« pour conduire des actions politiques en accord avec les associations, les individus, citoyens, les syndicats, les partis politiques, tous membres égaux au sein de la coordination »*.

Ainsi, au nom de l'unité et de la force d'ensemble, a été clairement théorisée, revendiquée, la division en deux domaines (et

en deux formes d'organisation) : le « politique » (réservé à la CNSP), représentant l'intérêt général du mouvement, d'une part, et de l'autre l'intérêt immédiat, particulier de chaque collectif, visant la régularisation de ses membres et s'y bornant.

Ce schéma théorique peut paraître réel et rationnel, s'il n'avait pas déjà fait la triste et tragique expérience de la défaite du mouvement ouvrier du XXe siècle en Europe et ailleurs dans le monde. Ce schéma, sous le nom de « léninisme » (mais la « théorie de l'organisation politique », dans le *Que faire ?* de Lénine, n'a été, de fait, qu'un chapitre des luttes internes au mouvement révolutionnaire russe du début du XXe siècle, et n'a pas été appliquée au parti bolchevique lui-même avant les années vingt), est bien celui de la division stalinienne entre « lutte politique » (réservée au « parti politique ») et lutte pour les fameux « intérêts immédiats du prolétariat » (conduite par les syndicats avec soumission totale au parti).

Il ne s'agit pas ici de faire preuve, dans l'abstrait, d'anti-fétichisme de l'organisation pour l'opposer à son fétichisme. Après celle de l'*« étape politique »*, et à elle liée, une autre question a été posée par plusieurs (textuellement par Amara de *Droits devant*) : *« à qui profite la division ? »*... Répondons par une autre question, pas du tout rhétorique celle-là : *à qui profite ce schéma présenté sous le couvert de l'exigence de l'unité ainsi organisée en « mouvement politique » - séparé ?*

Car il s'agit bien de savoir, dans le cas concret, à qui et à quoi sert de réduire ainsi les collectifs de sans-papiers au rang d'annexes des préfectures pour le traitement des dossiers ; de vouloir opérer, ainsi, de fait, leur *annihilation politique*, et ceci au moment même où les immigrés sans-papiers se trouvent, malgré eux, pris plus que jamais dans l'engrenage des enjeux de la politique des partis et des lobbies français.

En d'autres termes : l'application d'un tel modèle, est-ce vraiment ce qu'il faut pour relancer le mouvement sur un plan plus élevé, celui de l'unité des luttes ?

Non, a répondu avec décision Coulibaly, représentant du comité des grévistes intérimaires de Viry-Châtillon. *« Dissocier politique et sans-papiers est démagogique. »* Avant de penser à *« construire quoi que ce soit, il faut examiner ce qui a été fait de 2008 à aujourd'hui. » « Personne ne peut ni ne doit décider à la place des sans-papiers. » « Notre comité a mené la seule lutte* [de grève avec occupation et piquets] *dirigée par les sans-papiers : sur 31 grévistes, 30 ont été régularisés. » « C'est aux sans-papiers de se prononcer, ce sont eux qui doivent décider. »*

Telle a été cette première intervention non au diapason de l'embrassons-nous général au sein de la CNSP. La deuxième a été celle de Pierre-Jean, du collectif de soutien aux sans-papiers du Maine et Loire (49), qui a relancé l'idée de *« la création d'un syndicat MOI (main d'œuvre immigrée) »* comme un ensemble de *« structures autonomes »* ayant un même *« sens et orientation du combat »*, une même *« stratégie »* axée sur un ensemble de *« revendications qui les unifient »*, précises et essentielles, et attiré l'attention sur les dangers de la recherche de la médiatisation (*« ce ne sont pas les médias qui doivent dicter le mouvement »*) en lieu et place de la construction de l'organisation de lutte. Si, par contre, *« le mouvement que les sans-papiers construisent [sera] suffisamment fort »*, alors *« les organisations françaises suivront »*.

On remarquera aussi que la seule femme d'un collectif de sans-papiers qui soit intervenue (Évelyne) ne l'a fait, brièvement, que juste avant la « clôture des débats ». Seule, elle a rappelé le rôle important des « soutiens individuels » (entre autres porteurs d'*« idées nouvelles »*) dans les luttes des sans-papiers.

## LA FICTION DES NOMS : UN COLLECTIF UNE VOIX

Le lendemain, dimanche 26 septembre, s'est donc tenue, sous la direction de Roland, la réunion restreinte de la CNSP pour la « confirmation de l'adoption de la charte, plate-forme et résolution » et l'« élection du bureau » national.

Ceci en théorie, car en pratique les choses se sont passées autrement. Parmi la vingtaine de présents (à cette « assemblée générale » où il devait y avoir deux délégués pour chaque collectif adhérent), les plus nombreux (huit) étaient ceux des trois collectifs de la CSP75 non adhérents, mais venus négocier leur adhésion. Le premier point n'a été abordé que relativement à la disposition de la charte qui prévoit que *« chaque collectif a une voix »*, comme préalable à l'élection du bureau.

Il serait oiseux de relater ici les longues discussions, souvent dictées par des anciennes rancœurs. Bornons-nous à ce point des voix des collectifs.

En théorie ce principe, « un collectif une voix », peut paraître allant de soi, en application d'un principe démocratique et égalitaire. La réalité est bien différente. La charte ne prévoit aucune règle pour l'adhésion des collectifs, ce qui pouvait se concevoir en 1996, en l'état naissant du mouvement des collectifs de sans-papiers, mais qui est bien surréaliste seize ans après, en leur état (pour nombre d'entre eux) vieillissant.

Pendant plus de deux heures les discussions ont tourné autour du pot, avec la CSP75 demandant dix voix pour elle et Roland réaffirmant son principe. Mais finalement la question a été posée : ce dernier l'avait dit lui-même le jour avant, depuis 96 *« de l'eau a coulé sous les ponts »*, autant en prendre acte vraiment et redémarrer sur une base nouvelle en réformant la charte.

*« Pas question »* a été la réponse. *« D'abord on adhère, on accepte la charte. On ne change pas les règles en cours de match. Ensuite on fait entendre sa voix pour les changer. »*

À cela on doit objecter deux sortes d'arguments. En premier lieu, qu'est ainsi oublié jusqu'au cadre dans lequel cette deuxième journée était appelée à s'insérer : acte final de l'invitation lancée par la CNSP aux « états généraux ». Un Français de souche comme Roland ne peut pas ignorer qu'en parlant d'états généraux, la référence obligée, dans l'histoire moderne de la France (histoire à la hauteur de laquelle il a voulu tenir ses propos, autant le 25 que le 26), est celle des états généraux de 1789. Il ne peut pas ignorer ce qui constitua alors le centre des débats : la question du vote. Il ne peut pas ignorer que si les députés du tiers état avaient accepté les règles en vigueur aux états généraux du royaume de France (s'ils n'avaient pas tout fait pour les changer « en cours de match »), la révolution française telle qu'on la connaît n'aurait même pas commencé. Que c'est de leur refus des règles, refus du vote privilégié par ordre, auquel ils opposèrent le vote selon la *représentativité* nationale, que commence l'histoire de la France actuelle.

Deuxièmement : l'argument qui pose cette question précisément aujourd'hui, au sein de la « nation des sans-papiers » de France : la question de la *représentativité*.

Ne mentionnons qu'un seul exemple. ALIF figure encore (malgré son absence aux initiatives communes) nominalement parmi les présents à la réunion des collectifs du 14 août. Cette « coordination » d'Île de France réunit six collectifs dont personne ne pourra nier la taille exiguë ; à l'inverse, personne ne pourra nier ce que représente aujourd'hui la CSP75 en termes de réalité de lutte et de capacité de mobilisation : de loin les plus importantes de tous les collectifs de sans-papiers. Or, avec les règles actuel-

les, la petite ALIF pèserait, au sein de la CNSP, une fois et demie la CSP75 !
Toutefois, il faut aller jusqu'au bout de cet argument. Car, même si la demande de la CSP75 (dix voix) passait, cela ne changerait pas grand-chose au fond de l'affaire. La charte de la CNSP ne prévoit pas de règles d'adhésion. Si à cela on ajoute le double principe formulé le 25, et défendu à la réunion du 26, par un Orhan plus royaliste que le roi (que chacun « a le droit de créer son collectif » et que chaque collectif a celui de faire « respecter la non-ingérence dans ses affaires »), on aura tôt fait d'ouvrir toute grande la porte à toute sorte d'ingérence au sein de la CNSP.
Car, aujourd'hui que les petits collectifs « autonomes », mais souvent fantômes, prolifèrent, et que du coup la forme « collectif » est en train de devenir, de progressive qu'elle était, un frein à l'épanouissement de l'autonomie collective, qui empêchera n'importe qui (ayant « créé son collectif ») de venir jouer un rôle dans la CNSP, voire la noyauter, le cas échéant, si elle acquiert du poids ?
Comme l'a dit Roland par une boutade : *« un collectif peut même être composé d'une seule personne »* - boutade, mais significative. Des collectifs insignifiants pour la lutte, il y en a à foison (tout comme des tentatives de noyautage ou de création de collectifs ad hoc : voir, à Paris tout récemment, NPA et collectif du XVII^e^, adhérent de la CNSP depuis peu). Et c'est ce qui ne manquera pas de se produire au sein même de la CNSP, si celle-ci continue à vouloir ne pas reconnaître la réalité et dénier la *représentativité effective* des collectifs de sans-papiers.
Finalement, malgré l'insistance de Roland, et plus encore d'Orhan, de passer à l'élection du bureau, Lucien du collectif de Vitry s'y est opposé, puisque, à son avis, la CNSP, sans l'adhésion de la CSP75, *« c'est du bidon »*. Là-dessus, rendez-vous a été pris pour le 31 octobre : même ordre du jour.
Particulièrement remarquable a été, à cette réunion, l'intervention d'un sans-papiers haïtien (de *Droits devant*) qui aime à se présenter sous le nom de son compatriote Toussaint Louverture (le champion de jadis de la lutte noire anti-esclavagiste aux Antilles et de l'indépendance de Saint-Domingue). Il s'est adressé aux présents (d'un ton vibrant d'authenticité inécoutée) et à soi-même, non sur la question des voix et de la charte de la CNSP, mais sur le fond de la légitimité des « états généraux » de la veille. Voici, fortement résumé, son questionnement :
*« De qui, l'intérêt des interventions d'hier ? Les grands perdants, ce sont les sans-papiers ! Chacun a tourné autour du pot, en faveur de sa cause. La division elle est là, dans tous ces mots d'hier. Nous sommes une force, et elle est vive. Mais chacun pense à soi. Ne sommes-nous pas en train de faire comme nos anciens dominateurs ? ne sommes-nous pas en train de construire un nouveau néo-impérialisme sur les sans-papiers ? »*

En conclusion, il faut bien se poser cette question : à quoi tout cela rime-t-il ?
Le mouvement d'ensemble des sans-papiers peut aujourd'hui, schématiquement, se distinguer en trois tronçons. Les deux tronçons d'arrière, celui des « grèves » (centrales syndicales, principalement CGT) et celui des « écoles » (RESF, réseau éducation sans frontières), et le tronçon d'avant, celui des collectifs de sans-papiers visant à l'autonomie collective du mouvement. Cette division peut ne pas être immédiatement sensible à certains militants de base, mais elle est bien réelle quant à la direction de fait (qu'on le veuille ou non), qui est française et blanche dans les deux premiers tronçons, alors qu'elle est normalement assurée par d'anciens et nouveaux sans-papiers dans le troisième.
Il ne faudrait surtout pas que de la démarche actuelle de la CNSP, par sa rigidité formelle, par la qualité de ses défenseurs, puisse résulter (voulu ou non) un semblant de tentative de mise au pas du troisième tronçon : quelque chose qui pourrait rimer avec domestication de la « bête sauvage » autonome, rimer avec, en particulier, tentative d'emprise française sur sa partie la plus « sauvage », la CSP75 (ce doute est très sensible chez de nombreux sans-papiers, délégués et « soutiens » individuels, pour qui tout espoir de développement, même politique, du mouvement repose sur sa capacité d'autonomie réelle).
Si cela se vérifiait, une chose doit être claire : l'unité que recherche actuellement la CNSP ne serait qu'au prix d'une ultérieure, plus forte division.

Et je me dis Bordeaux et Nantes et Liverpool et New York
et San Francisco
pas un bout de ce monde qui ne porte mon empreinte digitale
et mon calcanéum sur le dos des gratte-ciel et ma crasse
dans le scintillement des gemmes !…
Ce qui est à moi
c'est un homme seul emprisonné de blanc
c'est un homme seul qui défie les cris blancs de la mort blanche
Toussaint, Toussaint Louverture… *[Aimé Césaire]*

NB. L'article sur les « états généraux » a été envoyé le 20 octobre par mail à Roland et à Orhan (déjà prévenus, auparavant, de la sortie de ce bulletin consacré à l'événement). Ils ont en même temps été invités à faire parvenir leurs observations et à répliquer dans un espace de ***« droit de réponse »*** qui leur était réservé. Au moment de boucler (26 octobre), aucun signe de leur part. Leur page est donc occupée par une extension typographique de l'article, par la citation d'Aimé Césaire, et par cet encadré.

Le 9ème collectif aussi a été invité à participer au lancement de ***la Voix des sans-papiers***. Parmi les collectifs de sans-papiers nés après Saint-Bernard et ayant participé aux premières a.g. de la CNSP, il n'y en a pas des masses qui existent encore et sont vivants. Parmi ceux-ci le 9ème. Dans la présentation de son site (http://9emecollectif.net), on peut lire : ***« Malgré notre dynamisme et le dynamisme d'autres collectifs, la fragilité, l'incohérence, voir la quasi-absence de l'instance nationale, qui ne joue pas son rôle en coordonnant les actions locales, empêchent une régularisation massive. Le rapport de force à construire se situe au niveau national. »*** Toutefois, le 9ème n'a participé ni aux « états généraux » du 25 septembre ni à la réunion de la CNSP du 26. À part l'intérêt évident qu'il y aurait à l'avoir en tout cas parmi les collectifs participant au bulletin, il aurait été particulièrement intéressant d'entendre sa voix et ses raisons dans ce premier numéro consacré à ce sujet. À la dernière minute, le rendez-vous fixé pour l'interview a dû être renvoyé. Ce n'est, on l'espère, que partie remise.

# Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry (94)

Lucien Mlanao est délégué du Ctspv-94 (collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry-sur-Seine), comme tel il a pris la parole samedi 25 septembre aux «états généraux des sans-papiers» et présenté un véritable «cahier de doléances» du 94, dénonçant ***«la machine répressive de tous les jours»*** qui sévit à Vitry : raison pour laquelle (pour ***«se défendre»***) des sans-papiers ont décidé il y a deux ans et demi de constituer un collectif autonome, confortés aussi par une ***«opinion publique qui estime que "ce sont des gens comme nous"»***. Le dimanche 26, à la réunion de la Cnsp, il s'est opposé à l'élection d'un bureau national dans l'état présent de choses [voir p. 6]. Voici ses raisons.

Notre collectif a adhéré à la Cnsp peu de jours avant le 25, car nous avions compris que, pour participer, il fallait être adhérent, et nous tenons à l'unité des collectifs de sans-papiers plus qu'à toute autre chose. De plus, nous pensions que la Csp75 en faisait partie aussi, personne ne nous a avertis du contraire. «Coordination nationale» : ce nom représentait pour nous quelque chose d'existant, de réel. (Je suis nouveau dans la lutte des sans-papiers, j'ignore plein de choses de son passé, c'est aussi pour cela que je pense qu'un journal des collectifs peut nous apporter beaucoup.)
Or, le 26, je me suis trouvé devant une situation différente. Je n'ai pas été d'accord par rapport au bureau national parce que, si la Csp75 n'adhère pas, vu sa force en nombre de sans-papiers, comme je l'ai dit à chaud : *«c'est du bidon»*.
Je dois préciser que nous pensions que la Cnsp, c'était un endroit, non tant physique que de solidarité, où pouvoir se réunir et travailler avec d'autres collectifs, ce qui, depuis le départ de Baudelique, n'est plus possible. Depuis que la Csp75 a pris cette décision sans nous consulter, il nous semblait normal que quelqu'un d'autre, vu son nom, nous offre à tous un lieu de parole et de débat à Paris. C'est ce que ce nom, «coordination nationale des sans-papiers», signifiait pour nous.
Au lieu de cela, je me suis trouvé devant quelque chose (querelles anciennes) que je ne maîtrise pas. La Csp75 est une organisation qui existe depuis des années, je pensais qu'elle adhérait depuis longtemps. Non seulement elle n'adhère pas, mais je doute, d'après les discussions, que son adhésion soit proche. Qui vivra verra.
Si j'ai été le premier à dire non, c'est que j'ai du mal à comprendre des personnes qui me semblent ne vouloir qu'un titre. C'est, par exemple, ce qui s'est passé aussi à Baudelique : on crée de nouveaux collectifs pour des luttes de pouvoir, mais ils ne font que diviser les sans-papiers.
Moi-même je me pose sérieusement cette question qui pour moi est fondamentale : à la prochaine réunion, le 31 octobre, si la Csp75 n'adhère pas, que vont faire les autres ? Vont-ils élire un bureau national quand même ? Est-ce que ce bureau, alors, sera crédible ?
Quant à moi, je suivrai en tout cas ce que mon collectif décidera.
J'insiste sur ceci : ce que je souhaite c'est un endroit de solidarité pour discuter entre nous de tout, pour nous coordonner et mobiliser sur le terrain, pour rendre démocratiques et crédibles nos luttes, là où nous sommes. Cela est possible, la marche Paris-Nice l'a montré. Et beaucoup de sans-papiers suivront, car il y en a beaucoup qui attendent.
*Contact : 06 29 82 52 96*



# Collectif de soutien aux sans-papiers du Maine et Loire (49)

Pierre-Jean (membre de ce collectif qui n'a pas de porte-parole, mais est une expérience de collaboration directe entre sans-papiers et militants français au sein d'une même structure égalitaire, et sans doute en même temps une expérimentation originale et de pointe pour la lutte des déboutés du droit d'asile en France) a été l'une des rares voix hors du chorus unitaire aux «états généraux des sans-papiers» [voir p. 5]. Notre journal l'a interviewé, voici ce qu'il nous a dit.

Tout d'abord, je voudrais faire une mise au point. Le mouvement des sans-papiers s'inscrit dans un mouvement plus global de l'humanité vers son émancipation, il en est même un moteur fondamental, car international. Je suis ouvrier-maçon, un prolétaire tout comme les sans-papiers. Nos intérêts matériels et notre combat sont les mêmes. L'émancipation commune commence par l'égalité des droits : j'ai des papiers, les sans-papiers aussi doivent en avoir.
Il s'ensuit que je ne peux pas me dire un «soutien», je suis un combattant du mouvement des sans-papiers. Tant que les collectifs et les délégués lutteront pour la liberté de circulation et d'installation de *tous* les sans-papiers, puisque *tous* sont des êtres humains, c'est ensemble que nous marcherons. Malheureusement la réalité est une autre, dans la réalité on est loin du compte. On l'était hier sur le trottoir du boulevard du Temple devant la Bourse du travail de Paris. On l'est aujourd'hui après le départ volontaire de l'occupation de Baudelique.
Aux états généraux on n'a pas cessé de parler d'«unité» ! Unité avec qui ? Et, surtout, pour quoi faire ? pour quels objectifs ? Notre combat, pour avoir un sens, ce doit être sur des objectifs immédiats communs, unificateurs à la base.
Répondre à ces questions, suppose de faire au préalable un état des lieux du mouvement : où en est-il, quelles en sont les perspectives ? À force de hurler dans les manifs *«régularisations de tous les sans papiers»*, on en a fait une incantation vide de sens. C'est *«le cas par cas, on en veut !»*, qu'il faudrait crier pour ne pas être à l'opposé des pratiques réelles. Si les dossiers sont déposés collectivement par les collectifs, c'est *individuellement* qu'ils sont traités, sur la base des seuls critères des préfectures. Si ce n'est pas du cas par cas, ça, c'est quoi alors ?S
Contre ces pratiques qui ne profitent pas aux sans-papiers, et qui ont pour tout résultat de les isoler comme individus, de les diviser profondément en les mettant les uns contre les autres, il faut remettre d'actualité, dans la pratique réelle des luttes, les revendications historiques et immédiates du mouvement des sans-papiers :
- *carte de résident de dix ans pour tous les sans-papiers* (la carte d'un an est une fausse régularisation, un puissant moyen de pression entre les mains du patron pour faire de l'immigré «régularisé» un salarié docile, forcément réfractaire à la lutte commune avec les travailleurs «nationaux», et c'est, en réalité, un moyen de division de nos rangs) ;
- *abolition de la taxe Anaem* (encore un moyen - emprunté au programme du Front national - de division entre travailleurs «nationaux» et étrangers, les patrons d'ailleurs ne s'y trompent pas qui font payer cher cette taxe aux sans-papiers en heures supplémentaires non payées) ;
- *suppression des Cra* (il faudrait faire tout un numéro du journal sur cette revendication, ici je rappelle seulement que chaque manifestation devant un Cra mobilise, si minime soit-elle, un nombre impressionnant de Crs car elle redonne espoir à ceux qui sont enfermés et les encourage à se battre pour leur libération).
Des «états généraux» auraient dû être l'occasion de tirer le bilan d'ensemble du mouvement. Par contre, aucune leçon n'a été tirée, ne serait-ce que des deux épisodes majeurs des deux ou trois dernières années : l'occupation de la Bourse du travail et du boulevard du Temple, puis de Baudelique et son abandon

*(suite p. 8)*

RÉCIT DE TÉMOINS

# Au SO de la CGT, pas de grève pour le coup de trique !

Ils sont une bonne dizaine, sans-papiers et « soutiens », autour du « journaliste » pour raconter ce qui s'est passé. D'autres ont été déjà entendus auparavant. Les tons sont vifs, et les discussions aussi. Alors que l'indignation est unanime dans les voix et peinte sur les visages, les appréciations varient quant au nombre d'agresseurs, allant de ***« cinq ou six »*** (quelques soutiens) à ***« une dizaine »*** (la plupart des sans-papiers) et jusqu'à ***« une vingtaine »*** (d'autres sans-papiers ***[« il y en avaient beaucoup, d'abord on a cru à une grosse bagarre entre manifestants »]*** et un soutien). Finalement un accord est trouvé : ce sera une dizaine. Voici leur récit. (Écrit ayant présent aussi celui d'une des victimes, Ben Lagren : son récit, accompagné de photos de l'agression et des agresseurs, est trouvable sur le net.)

Samedi 16 octobre. Manif nationale contre la réforme des retraites.
Deux bonnes centaines de sans-papiers de la CSP75 (coordination parisienne) ont manifesté, auparavant, de République à Bastille pour se joindre au rassemblement déjà programmé contre le projet de loi Besson sur l'identité nationale et l'immigration.
Place de la Bastille, ils ont pris position au pied de la colonne, ont déployé leur banderole pour la *« régularisation de tous les sans-papiers »* ; et ils clamaient, chantaient, tambourinaient leurs slogans : *« on n'est pas dangereux, on est en danger ! »... « sans-papiers, français, travailleurs, tous ensemble ! »*.
À l'approche de la manif pour les retraites, ils se déplacent et se rangent avec leur banderole le long du parcours, continuant à scander leurs slogans au son des tambours, soulevant les applaudissements, l'enthousiasme des manifestants qui défilent.
Comme le dit Dramé du collectif du 19ème : *« Les sans-papiers étaient présents en nombre, tout comme aux manifs précédentes, par solidarité avec les travailleurs français, certes, mais aussi parce que, travaillant en France, cette question des retraites les touche directement. »*
Environ deux heures se sont passées, et les sans-papiers vont sans doute se joindre au cortège pour marcher jusqu'à Nation (c'était, du moins, l'intention initiale).
Avez-vous lu le Journal du dimanche de ce samedi même ? Bernard Thibault y affirmait : *« Il faut accepter la diversité des mouvements pour permettre l'ancrage de masse de la contestation »*. Voici, pour se conformer aux paroles de son secrétaire général, l'effort de compréhension qu'a fait, ce jour-là, le service d'ordre de l'UD-CGT 75.

Le SO fait son apparition subite, se range devant les sans-papiers, les repousse sous prétexte qu'il faut laisser de la place au déroulement de la manif. Les sans-papiers ne se laissent pas intimider, mais s'ils continuent à manifester, c'est désormais cachés, rendus invisibles derrière ce « cordon sanitaire » de gros bras CGT. Cela les décide à se déplacer de quelques dizaines de mètres, pour qu'on leur laisse la paix.
Pas pour longtemps. Revoilà le SO qui revient à la charge. Tout autour, nombreux sont les manifestants qui protestent. Les injures fusent : *collabos ! fascistes ! nazis !*
Plusieurs sans-papiers, dégoûtés, amorcent un mouvement de recul vers le centre de la place (en fait, fatigués, ils partiront peu après). *« On en a marre d'être traités comme des sous-hommes ! »*, dit l'un. Un autre : *« On est de toutes les manifs par solidarité, et voilà la récompense ! »*. Et un troisième : *« Ils continuent à nous faire payer l'occupation de la Bourse du travail ! »*.
Des témoins enragent, les insultes redoublent. Et voilà que, soudainement, un groupe de jeunes soutiens est pris pour cible. En quelques secondes, ils sont une dizaine du SO à les cogner, coups de matraques, de bâtons : deux soutiens roulent par terre, des témoins interviennent, ils se font repousser violemment, les deux jeunes sont couverts d'ecchymoses sous la brutalité de la charge.
Le SO reprend sa place le long du cortège. Les témoins qui vont leur demander des comptes se font renvoyer par un candide : *« Question de sécurité ! vous avez pas vu ? l'un d'eux allumait un engin incendiaire. »* Rien que ça !...
*« Le SO s'arrache alors de la place en bataillon groupé, d'un pas de brutes, déshonneur de cette CGT ! »* Le soutien et témoin qui parle, ajoute ce commentaire : *« Les deux jeunes ont trinqué, mais ce sont les sans-papiers de la CSP75 qui étaient visés. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent défendre leur cause à leur manière, sans être chapeautés par un syndicat. Parce que la CGT a sa "stratégie de lutte" pour les sans-papiers et dans cette stratégie ne sont pas prévues les luttes autonomes. Et puis, comme le disait un sans-papiers, c'est aussi que l'occupation de la Bourse du travail en 2008-2009 demeure pour la CGT une faute impardonnable, et qu'il faut continuer de punir. Mais, quelles que soient ses raisons (en ce moment où la CGT voudrait montrer à tout le monde qu'elle est aux commandes), ce qui est inacceptable, venant d'un syndicat statutairement en lutte contre l'exploitation des travailleurs, c'est le recours à la violence contre d'autres travailleurs, contre des sans-papiers qui sont les plus exploités des travailleurs. À la CGT, pour laver son honneur, ne resterait qu'une chose à faire : dissoudre ce SO de l'UD de Paris qui, samedi à la Bastille, est apparu encore une fois comme une milice de petits fachos au brassard rouge. »*

---

*(suite de la p. 7)*

sans combattre, d'une part, et de l'autre, l'échec des grandes grèves de sans-papiers en Île de France. Chacun y est allé de son refrain sur l'« unité » (tout en préparant dans son esprit et dans les faits ses dossiers individuels), et pas un mot sur l'essentiel !
Pourtant, les trois revendications historiques du mouvement sont susceptibles de créer les conditions d'une stratégie globale d'élargissement des champs de bataille contre un ennemi central, gouvernement et État, donc d'être aussi un remède efficace contre l'éparpillement des actions visant des autorités locales (préfectures ou patrons). De même, elles sont susceptibles d'entraîner dans la lutte les salariés français, puisqu'elles représentent des intérêts objectivement communs. Elles imposent donc une stratégie unique pour tout le mouvement. Et il est clair que cela suppose une coordination des différents axes de bataille, leur renforcement mutuel.
*Contact : cssp49@riseup.net*

Le pdf de ***la Voix des sans-papiers*** est téléchargeable gratuitement sur son site :
http://www.mondialisme.org/spip.php?rubrique131
et aussi sur les trois sites suivants :
http://www.facebook.com/Coordination75
http://sanspapiers.info (***le Quotidien des sans-papiers***)
http://www.carre-rouge.org
Sur les deux derniers sites est téléchargeable aussi le pdf du numéro unique ***le journal de Baudelique occupé***, et sur le dernier le pdf du numéro 13 du ***journal de la Bourse du travail occupée*** consacré à l'expulsion des sans-papiers et au matraquage/gazage de femmes et enfants par le SO de la CGT de Paris en juin 2008.
Les pdf des 12 premiers numéros du ***journal de la Bourse du travail occupée*** sur le site http://bourse.occupee.free.fr
Pour nous écrire : voix.sans.papiers@gmail.com
***Lisez, téléchargez gratuitement, imprimez, diffusez***
la Voix des sans-papiers